

Avis de constitution

SOCIETE « CHOKMAH & BIYNAH HOLDING » en abrégé « C&B HOLDING »

Siège Abidjan – Commune de Cocody – Angré 8è
Tranche (RCI)– Rue L259, en face de la pharmacie 8e
tranche – Immeuble le continental 3e étage porte B2., Lot
254, Ilot 18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 17/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHOKMAH & BIYNAH HOLDING »

en abrégé « C&B HOLDING »

Objet : La société a pour objet social tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger :

- LE MANAGEMENT ET ORGANISATION D'ENTREPRISES
- LE CONSEIL / PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL
- L'AUDIT DES ENTREPRISES
- L'INGENIERIE FINANCIERE
- LE COURTAGE BANQUE – FINANCES – BOURSE – ASSURANCE
- LA GESTION DE PROJETS
- L' ETUDE – LA FORMATION – LE COACHING
- LES PRESTATIONS DIVERSES
- DIVERS ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan – Commune de Cocody – Angré 8è Tranche (RCI)– Rue L259, en face de la pharmacie 8e tranche – Immeuble le continental 3e étage porte B2., Lot 254, Ilot 18

Dirigeant(s) M AYEMOU GUY STEPHANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02606 du 15/05/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30293/GTCA/RC/2025 du 15/05/2025

